

# Le Billet

*de la Société culturelle du Pays Castrais*

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres  
 Vice-Pdt : Samuel Montagne, 185 Puech-Cabrier 81210 Roquecourbe  
 Trésorier : Jean-Pierre Carme, 46 route de Sémalens 81710 Saix  
 Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres  
 Directeur de la publication : Didier Serres  
 Expédition du Billet : Nicole et Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult, 81100 Castres - Courriel : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.fr

## 1674 : Jean-Jacques Milhau achète Gourjade

*Depuis son acquisition par la ville en 1977, les Castrais connaissent bien le domaine de Gourjade, poumon vert de la ville, lieu de détente et espace de loisirs ; ils connaissent aussi le château d'eau construit entre 1833 et 1835 qui lui sert d'emblème. Mais que savent-ils de son château, robuste bâtiment surplombant l'Agout ? Nous allons essayer de lever un coin du voile.*



### Les de Bonne, propriétaires de Gourjade

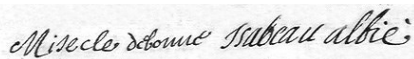
Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, la terre de Gourjade est la propriété d'une famille de Bonne. François de Bonne, qui épouse en 1525 Anne de Roaix de Belpech est dit dans les textes seigneur de Marguerittes (seigneurie du Gard apportée par mariage lors des générations précédentes), de Missècle, Ronel, Gourjade et du Pujol. Un acte découvert chez un notaire de Lautrec permet de confirmer sa descendance :

- Achille de Bonne, son fils : il épouse en juillet 1545 (CM du 1<sup>er</sup> août 1545, 22 juillet 1545 calendrier julien – Pierre Lamiral, notaire à Castres) Charlotte de Laurens. Selon Chaix d'Est-Ange, il se remarie en 1572 avec Marguerite de Bonaïde et en aurait un fils, Sébastien, qui épousera en 1597 Renée de Bedos ;
- Balthasar de Bonne : fils d'Achille et Charlotte de Laurens, dont l'épouse reste inconnue ; selon un acte ultérieur, il traite avec le chapitre de Burlats séant à Lautrec le 23 juillet 1596 (M<sup>e</sup> Gabriel Lubbert, notaire, dont les registres ne sont connus en archives qu'à partir de 1599) ;
- Jacques de Bonne : sieur de Missècle, fils de Balthasar, il épouse en 1620 (contrat du 12 avril 1620 cité dans

les textes) Jeanne de Perrin ; ils décèdent l'un et l'autre avant 1669, Jacques de Bonne probablement vers 1665-1667 ;

- Jacques de Bonne : né vers 1642, fils et héritier des précédents (nous lui connaissons deux sœurs : Marguerite, sans doute restée célibataire, et X, épouse de Jean de Fontès, sieur de Talpayrac). Devenu propriétaire du château de Gourjade, où il vit après ses parents, il se marie en 1669 comme nous allons le voir.

Le 3 mars 1669 est béni au temple de Castres le mariage entre noble Jacques de Bonne de Marguerittes et de Gourjade, seigneur de Missècle, âgé de 26 ans ou environ, fils de feu noble Jacques de Bonne de Marguerittes et de Gourjade, seigneur de Missècle, et de feu demoiselle Jeanne de Perrin, habitants dudit Gourjade d'une part, et demoiselle Isabeau Albié, âgée de 19 ans ou environ, fille de M<sup>e</sup> Jean Albié, conseiller du roi et receveur des tailles au diocèse de Castres, et de demoiselle Marguerite de Rey, habitants de Castres. Sont témoins au mariage noble Louis de Perrin, oncle du marié (il mourra quelques jours plus tard, le 21 avril), Isaac de Tirefort, seigneur du Teils, beau-frère du marié (fils d'un notaire de Vabre, il a épousé, le 6 novembre 1668 au temple de Castres Claude de Bonne), M<sup>e</sup> Jean Albié, père de la mariée, seigneur de la Serre, et M<sup>e</sup> Jean Albié, avocat en la cour, son frère.

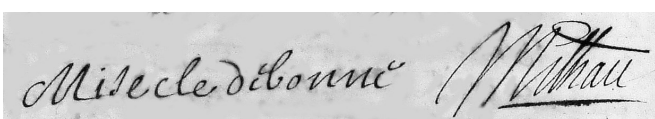


Par contrat du 31 janvier précédant devant M<sup>e</sup> Abel Galiber, les parents de la mariée lui ont consenti une dot relativement importante : 8 000 livres, 7 000 du chef de son père, 1 000 du chef de sa mère. 1334 livres sont payées sur le champ en louis d'or et d'argent et autre bonne monnaie, 4 666 livres sont à retirer dès la signature du contrat auprès du diocèse (civil) de Castres (3 805 livres) et de M<sup>e</sup> Pierre Alquier, notaire de Sémalens (861 livres). Les 2 000 livres restantes seront payées en argent trois mois après les noces sans intérêt. En supplément, le père octroie à sa fille divers biens meubles – perles, bagues et nippes – pour un montant évalué à 1 000 livres. Le sieur de Missècle *jouira cette dot sa vie durant suivant la coutume du pays*, avec un droit d'augment (en cas de prédécès du mari, somme accordée à l'épouse au-delà de la restitution de sa dot) de 4 000 livres.

## La vente du domaine de Gourjade

Malgré l'apport momentané de la dot, la situation financière de Jacques de Bonne s'avère délicate : il paraît avoir beaucoup emprunté, en partie sans doute pour l'acquisition de la seigneurie de Missècle. Aussi se résout-il à vendre son domaine de Gourjade.

Le 6 mai 1674, devant M<sup>e</sup> Jean Devic et M<sup>e</sup> Pierre Bouffard, notaires, Jacques de Bonne, seigneur de Missècle, sieur de Gourjade, de gré fait vente pure et irrévocable à M<sup>e</sup> Jean-Jacques de Milhau, avocat en parlement, de la maison et métairie dite de Gourjade, sise dans les consulats de Castres et de Burlats, du labourage de six paires de bœufs environ, avec toutes ses appartenances et dépendances, *tout ainsi et de même que son feu père l'a jouie et possédée et qu'il la jouit et possède présentement et comme elle se trouve allivrée sur les compoix et cadastres de Castres et Burlats*. Dans la vente sont compris tous les biens dont le sieur de Gourjade jouit noble-



ment conformément aux arrêts rendus par la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ainsi que la moitié des cabaux (outils et bétail) et semences qui sont à la métairie, l'autre moitié appartenant au bordier.

Mais, qui est le nouvel acquéreur ? Jean-Jacques de Milhau (vers 1639 – 15 octobre 1702) est un fils de Jean Milhau, contrôleur des tailles au diocèse d'Agde, et de Marguerite de Bonnafous, et un neveu de Pierre-Paul Riquet, le créateur du canal du Midi, marié à Catherine de Milhau. Il a épousé en 1670, probablement à Montgiscard (diocèse de Toulouse), Germaine de Gardia, originaire de Nailloux (CM du 26 juin 1670 – M<sup>e</sup> Bonnefoix à Montgiscard). C'est vers cette époque qu'il s'établit à Castres. Huit enfants du couple seront baptisés à Notre-Dame de la Platé entre 1671 et 1682.

Le prix convenu et accordé pour la vente des biens de Gourjade est de 27 000 livres. Ces biens venant en garantie de la dot d'Isabeau Albié, une part de la transaction, soit 9 000 livres doit subir un sort particulier : payée sur le champ par Jean-Jacques Milhau, elle est déposée en consignation jusqu'à son réemploi chez le sieur Bernard Coste, conseiller du roi, juge d'appeaux (juge en appel des décisions des justices seigneuriales) de la ville et comté de Castres... et beau-frère de l'acheteur. Le sieur Milhau devra payer tous les six mois au vendeur un intérêt sur cette somme au taux de 4 %.

Enfin, les 18 000 livres restantes devront servir à dédommager les créanciers du sieur de Gourjade, les biens immobiliers de la propriété venant en garantie de prêts. En première approximation, le montant total est évalué à environ 10 000 livres, non compris les intérêts à calculer. Le sieur Milhau en effectuera les paiements aux créanciers dès communication des montants par le sieur de Gourjade.

Les sommes restantes seront conservées pendant une année par le sieur Milhau et donneront lieu à intérêt au taux de 5 % payé d'avance et versé à la demoiselle Marguerite de Bonne pour compenser les intérêts des sommes qui lui sont dues par son frère. *Cette année échue, ladite somme sera employée tant au paiement de la légitime due à ladite demoiselle de Bonne qu'en biens-fonds pour plus grande assurance dudit sieur Milhau de ses deniers.*

Il est encore convenu qu'au cas où le baron de Ségats viendrait à reprendre la terre de Missècle, que Jacques de Bonne a fait évaluer à 12 613 livres en principal et intérêts, la somme reçue serait utilisée en autre achat de biens fonds, afin de garantir le cas échéant le paiement d'un droit d'augment à la demoiselle d'Albis ou d'autres créances.

Enfin, comme il est indispensable de faire de grandes réparations aux bâtiments de Gourjade, il a été convenu que le sieur Jean Bonnet, marchand de Castres, expert accepté par les deux parties et payé par le seul sieur Milhau, procéderait sous six mois à la vérification des bâtiments et biens vendus, et en dresserait *sa relation à laquelle les parties promettent d'acquiescer.*

Signalons pour terminer la présence comme témoin à la signature de l'acte de vente d'un seul membre de la famille de Bonne : *Archilis de Bonne, sieur de Saint-Dronne* (Achille de Bonne, sieur de Sendrone), cousin éloigné de Jacques de Bonne et issu de la branche de Viviers. Celui-ci est fils de Pierre de Bonne et Jeanne de Robert (mariés le 27 mai 1627), et petit-fils de Sébastien de Bonne (dont nous avons parlé) et Renée de Bedos (mariés le 24 octobre 1597).

Deux ans et demi plus tard, le 4 janvier 1677 devant M<sup>e</sup> Devic, une synthèse des sommes payées par Jean-Jacques Milhau aux créanciers de Jacques de Bonne et à celui-ci peut être réalisée. L'analyse de la liste des créanciers permet de constater qu'ils appartiennent en quasi-totalité au monde de la noblesse et de la bourgeoisie protestantes et, pour l'essentiel, aux professions juridiques. La plupart des quittances sont établies chez le notaire Pierre Bouffard, quelques-unes chez David Corbière et Jean Devic à Castres, Dominique Gleizes à Lautrec et Jean Birbe à Moulayrès, ce dernier inconnu des archives. C'est à la faveur de l'établissement de la quittance relative aux sommes dues au chapitre de Burlats séant à Lautrec que l'ascendance de Jacques de Bonne peut être confirmée.

#### Synthèse des sommes payées par le sieur Milhau

Créanciers	livres	s.	d.
En dépôt chez sieur Bernard Coste, conseiller du roi, juge d'appaux (dot)	9 000		
François de Faure, sieur de Saint-Maurice, avocat en parlement pour Isabeau de Juge (vers 1605- ?), sa mère, veuve de Claude de Faure (vers 1600-1653), baron de Montpaon, conseiller à la chambre de l'Édit	1 459	15	8
D <sup>lle</sup> Jeanne de Falguerolles (1633-1718), veuve de Guillaume de Falguerolles (1633-1665), seigneur de Restes et Maurens, avocat épousé en 1657	4 052	17	3
S <sup>r</sup> Abel de Ligonier, conseiller et secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier, sieur de Moncuquet (1613-1684)	1 189	13	9
H <sup>rs</sup> Isaac Riquet (1640-1671), marchand	219	5	
S <sup>r</sup> Jacques Duclerc (? – 1683), chirurgien, marié vers 1655 à Anne Bonifas	334	7	6
S <sup>r</sup> Elysée Auriol, marchand	330	19	
Jean de Fontès, sieur de Talpairac, beau-frère de Jacques de Bonne	316		
H <sup>rs</sup> de Jean Alary (Jean Dassier, tuteur de Blanche d'Alary, fille et héritière de Jean d'Alary, bourgeois)	330		
Henri Pintard, marchand	206	5	

## Synthèse des sommes payées par le sieur Milhau (suite)

Créanciers	livres	s.	d.
Chapitre Saint-Pierre de Burlats séant à Lautrec	1 027	2	9
S <sup>rs</sup> Paul Bernard (vers 1640 - >1700), époux de Louise de Fréjeville (1645-1701), et Louis de Fréjeville (vers 1623 - ), sieur de Lastours, fils du médecin Josias de Fréjeville et d'Olympe de Labauve d'Arifat	1 265	3	8
M <sup>e</sup> Benoît Isarn (1637->1678), sieur de Capdeville, avocat en parlement, directeur des domaines du roi, marié à Castres en 1666 avec Suzanne de France (1)	1 000		
D <sup>lle</sup> Marguerite de Bonne, sœur du sieur de Missècle	700		
S <sup>r</sup> de Bonne	947	8	
D <sup>lle</sup> Marguerite de Bonne	1 850		
S <sup>r</sup> de Bonne	1 000		
S <sup>r</sup> de Bonne	760		
D <sup>lle</sup> Marie de Curvalle, veuve de M <sup>e</sup> Isaac Dolier, procureur en la chambre de l'Édit	216	19	6
S <sup>r</sup> Paul Bernard	354	14	8
<b>Total (2)</b>	<b>26 560</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
<b>Reste dû par le sieur Milhau</b>	<b>439</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

(1) Condamnation du 29 novembre 1673 à payer à M. Louis Boucherat, fermier général du domaine de Languedoc pour le quint (droit de cession des biens nobles) de la terre et seigneurie de Missècle, adjudgée par décret du sénéchal de Carcassonne au sieur Jacques de Bonne contre Messire Charles de Durand de Bonne, baron de Sénégats, le 8 août 1673.

(2) En réalité, 26 560 livres 11 sols 9 deniers.

A la demande du sieur de Bonne, le reliquat doit être utilisé au paiement de certains postes non prévus au contrat initial :

Somme due par le sieur de Bonne à MM. du consistoire de la Religion prétendue réformée (capital et intérêts)	357	15	
Somme due à MM. du vénérable chapitre cathédral pour les censives de la métairie et autres biens de 1667 à 1674	13	9	8
<b>Reste à payer par M. Milhau au sieur de Bonne</b>	<b>68</b>	<b>14</b>	

Ce reliquat ne permet pas de payer au sieur Dutilh, avocat en la cour, la somme de 100 livres en principal et les intérêts afférents, comme cela était prévu au contrat de vente. Le sieur de Bonne en fera donc son affaire.

En résumé, la vente par Jacques de Bonne à Jean-Jacques Milhau du château et domaine de Gourjade a seulement permis d'éponger les dettes de l'ancien propriétaire.

### Des travaux d'amélioration au château

Dès le 23 août 1676, Jean-Jacques Milhau, désormais sieur de Gourjade, s'adresse à un homme de métier pour réaliser certains travaux d'amélioration du château. Il choisit Antoine Alause, maître maçon ou maître tailleur de pierre de Castres, fils d'André, maître maçon de Saïx. Celui-ci, établi dans la paroisse de Notre-Dame de la Platé, a épousé en 1663 Salvie Siau, du Pujol, vicomté de Lautrec ; il se remariera le 11 janvier 1680 à Notre-Dame de la Platé avec Marie Gontier. Homme de métier, il interviendra par exemple en 1685 pour la réparation des ponts de Castres et en 1687 pour la reconstruction de l'église de Cuq (voir le Billet n° 3 de mars 2020).

Jean-Jacques de Milhau baille donc à prix fait à Antoine Alause à *faire la baptisse et réparations au chasteau de Gourjade quy s'ensuivent* :

Premièrement il devra construire avec du bon mortier, chaux et sable, une muraille *du costé d'auta*, de l'épaisseur de trois pans (67 cm) jusqu'au premier plancher et de deux pans et demi (56 cm) du plancher au toit, qu'il fera à tuile mouillée ;

Plus il devra réaliser les deux coins de cette muraille en pierre de taille de même épaisseur ainsi qu'un *privé sec*

( toilettes sèches) de tuile dans le coin de la muraille qui regarde la rivière.

De plus il s'oblige de faire un *cu de lampe* (cul de lampe, en réalité une tour d'angle sur cul de lampe, en forme d'échauguette) sur le coin de la muraille et à l'endroit qui lui sera marqué par le sieur Milhau, *de la même façon et grandeur qu'est celui de la maison que le sieur de la Fabrié Cionac a dans la ville de Castres* [Il s'agit de l'hôtel Jean Le Roy, propriété de Jean Le Roy de Cionac, sieur de la Fabrié, époux d'Antoinette de Perrin, décédée veuve à Castres le 27 mars 1679, puis de leurs fils Jean, décédé en 1674, et Godefroy], de bâtir ledit cul de lampe en pierre de taille et de l'élever de trois pans au-dessus du toit du château, d'y faire une demi-croisière [demi fenêtre à meneaux] de la même grandeur que celles du château, et une porte de 4 pans de large et 8 de haut (environ 90 x 180 cm) pour entrer dans la pièce, qui servira de cabinet.



Le « cul de lampe » de Gourjade (à g.) et son modèle, beaucoup plus prestigieux, à l'hôtel Jean Le Roy (à d.).

Finalement, l'entrepreneur réalisera une porte de pierre de taille sur la façade regardant la basse-cour de quatre pans et demi de large et 9 de haut (environ 100 x 200 cm), une fenêtre au-dessous du premier plancher du côté de la rivière à l'endroit qui lui sera marqué, de 2 pans de large et 3 pans et demi de hauteur (environ 45 x 79 cm), deux demi-croisières (demi-fenêtres à meneaux) au-dessus du plancher, une du côté de la rivière et l'autre au milieu de la muraille regardant les bâtiments de la métairie, de la même grandeur que celles qui sont en façade du château.

Antoine Alaux s'engage à réaliser les travaux sous six mois, en fournissant tous les matériaux nécessaires, moyennant la somme de 300 livres, payée à raison de 100 livres sur le champ, à raison de 33 louis d'argent de 3 livres et monnaie, 100 livres au milieu des travaux et 100 livres à leur réception.

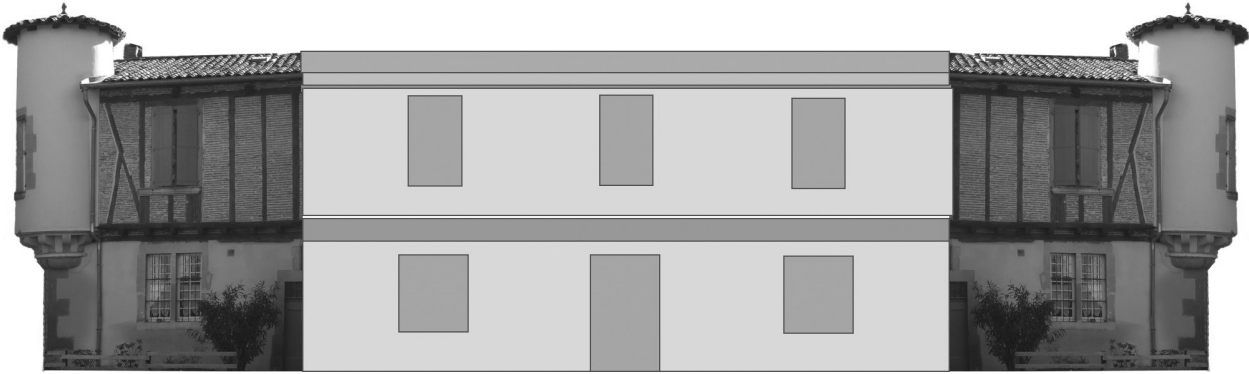
Pour les travaux, l'entrepreneur pourra utiliser la pierre provenant de la démolition du mur *du côté d'auta*, qu'il est prévu de reconstruire, alors que le sieur Milhau se réserve la fourniture des tuiles.

Un an plus tard, le 26 décembre 1677, Jean Jacques Milhau conclut avec Antoine Alause un nouveau bail à prix fait. Il s'agit de réaliser un second *cu de lampe* (une seconde tour d'angle) de l'autre côté de la façade, sur le coin de la muraille qui est *du côté de bize*, semblable à celui qui a déjà été réalisé, en employant la même pierre [de taille] et budget [pierre équarrie de construction], en y faisant une demi-croisière et une porte de même grandeur et en gardant la même architecture et hauteur.

L'entrepreneur fournira tous les matériaux à l'exception de la chaux et du sable et la main des maîtres pour ce qui regarde la maçonnerie, le sieur de Milhau faisant comme bon lui semblera pour la toiture après le 1<sup>er</sup> mai 1678.

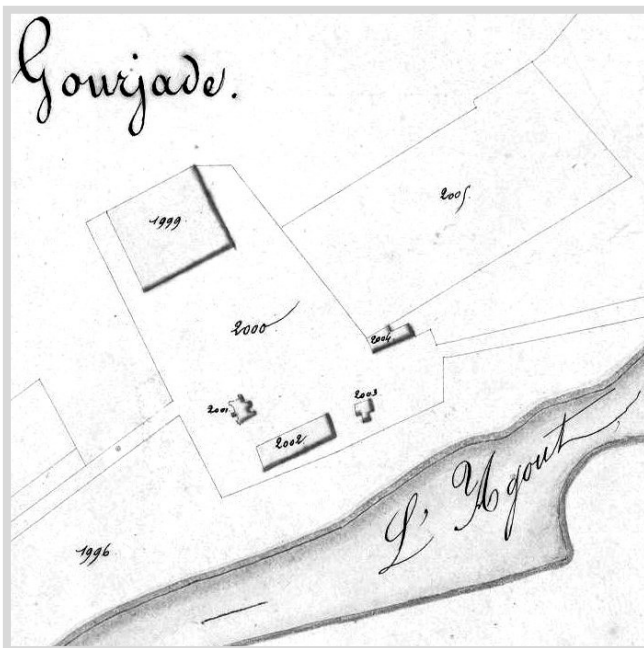
Le montant des travaux, soit 100 livres, a été payé sur le champ en neuf louis d'or de 11 livres pièce et monnaie.

Que reste-t-il de ces travaux ? Le bâtiment du château a été reconstruit depuis sous la forme d'un édifice à l'allure massive. Toutefois, au nord-ouest, une partie de l'ancien château a été conservée, laissant voir sa structure : bâtiment en longueur avec un rez-de-chaussée en pierre et fenêtres à meneaux ; premier étage en pan-de-bois avec un léger encorbellement et un remplissage de briques ; tour d'angle, aujourd'hui crépie, avec cul de lampe ouvragé et demi-fenêtre à meneaux. Le contexte et la nature de la construction laissent penser à une construction initiale du début du XVI<sup>e</sup> siècle. On peut noter que Jean-Jacques Milhau a prévu lors des travaux la construction de toilettes, un privé sec, dont les caractéristiques ne sont pas connues, mais qui démontre une amélioration des conditions d'hygiène.



Essai de représentation du château de Gourjade après 1677.

Le domaine de Gourjade restera la propriété de la famille de Milhau jusqu'à sa vente à Joseph Charles Barbara de Boissésou le 6 février 1818 (acte sous seing privé). Le cadastre dit napoléonien, terminé pour Castres en 1824



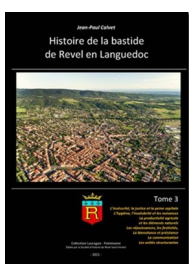
(ci-contre) montre un château de forme rectangulaire se développant parallèlement à la rivière sur une longueur totale d'environ 35 m. Ce n'est qu'après cette date que le domaine de Gourjade connaîtra de profondes modifications. La famille de Boissésou le conservera jusqu'à l'acquisition du domaine par la ville de Castres en 1977.

Aimé Balssa

#### Principales références :

- 6 E 19-216, Abel Galiber, notaire, 1669 (CM de Bonne-Albié)
- 6 E 19-282 à 285, Jean Devic, notaire, 1674 à 1677 (vente du domaine et quittances, travaux à prix-fait)
- 6 E 18-84 à 86, Pierre Bouffard, notaire, 1674 à 1676 (vente du domaine et quittances)
- 6 E 20-189, David Corbière, notaire, 1674 (quittance)
- 3 E 26-1, Dominique Gleizes, notaire à Lautrec (quittance)
- Registres d'état civil protestants (Castres) et registres paroissiaux de Notre-Dame de la Platé.

Remerciements : Merci à Samuel Montagne qui a exhumé le dernier contrat à prix-fait et me l'a communiqué. À partir de celui-ci, de fil en aiguille, j'ai pu faire ressurgir d'autres documents, qui ont permis la réalisation de cette étude.



La Société d'histoire de Revel et Jean-Paul Calvet vous annoncent la sortie très prochaine de :

## Histoire de la bastide de Revel en Languedoc

Tome 3